



Fond de garantie automobile

Par **dadoucelia_old**, le **09/11/2007** à **11:56**

Je voudrais savoir si je dois continuer à payer le fond de garantie qui s'élève à plus de 3000e à la société crédirec qui m'a imposé de payer par chèque mensuel d'un montant de 220e, ce qui me dépasse car je perçois les assédic?

Par **papa tango charly_old**, le **09/11/2007** à **19:02**

non seulement vous aurez à rembourser cette somme, mais le fond de garantie va vous infliger en plus une amende de 10% qui sera recouvrée par le Trésor Public, et à laquelle vous ne pourrez pas vous soustraire.

Par **dadoucelia_old**, le **10/11/2007** à **07:10**

Est-il possible de baisser les mensualités que je rembourse au sujet du fond de garantie, car le conseiller de crédirec qui m'a appelé ne veut rien savoir de ma situation.

Par **rey_old**, le **25/11/2007** à **09:07**

saisissez la justice et proposer un montant en relation avec [s]"**votre capacité contributive**" [s]demander l'aide juridictionnelle
voyer un site relatif aux montant des saisie arrêts maximum saisissables

alignez votre versement

voyez avec l'avocat, ou leur permanence s'il n'est pas désigné de suite, le versement en compte bloqué dans l'attente de passer en jugement

informez les Assedic pour ne pas risquer une saisie

videz votre compte bancaire pour qu'il n'y ait pas un montant supérieur au RMI

(il y a une lettre à faire dès l'arrivée de la demande de saisie pour son rejet)

certes, il vous faudra payer mais dans des conditions humainement admissibles

courage-